



## DECIDE

**Article 1** : - d'affecter l'excédent de fonctionnement 2013 (14 323 748.71 €) à hauteur de 5 497 259.33€ au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé», de reporter le solde soit 8 826 489.38 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

- de reporter le résultat en investissement de -6 055 631.04€ au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- M. le Trésorier Municipal

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,  
Laurent VASTEL



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En Préfecture le 14 MAI 2014  
Publication/Affichage le 15 MAI 2014  
Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe autorisée  
AL. DUNY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AL. DUNY', is written below the text.